

LA VOIX DU NORD

Bonjour

UNE BROCANTE À LA MAISON

Organiser un vide-grenier chez soi, voilà une tendance de plus en plus en vogue en France, venue des États-Unis. Depuis quelque temps, dans le Calaisis, il n'est pas rare de voir apparaître sur les réseaux sociaux des publications de particuliers invitant à un grand déballage à leur domicile. On y voit des photos d'objets et meubles disponibles à la vente, ainsi que les infos pratiques : jours, horaires et adresse du vide-maison. Si cet événement, lancé

avant un déménagement ou lors d'une succession, est tout à fait légal, il faut quand même suivre la réglementation à la lettre. D'abord, en amont, il faut envoyer une demande en mairie en lettre recommandée. Si ce n'est pas fait, l'amende peut aller jusqu'à 15 000 €. Autre impératif : jamais plus de deux déballages par an. Enfin, rien ne l'oblige mais il est de bon ton de prévenir votre entourage d'une potentielle affluence, pour garder de bonnes relations avec vos voisins ! **A. DEL.**

Météo

Matin 10°C

Après-midi 12°C



Demain

Matin 6°C

Après-midi 10°C



CALAIS

LES ENFANTS AUTISTES ACCUEILLIS DANS DEUX ÉCOLES

PAGES 22 ET 23

CALAISIS

Près de 500 candidats intéressés par le recrutement à la centrale de Gravelines

PAGE 24

PAYS D'OPALE

Le conseil communautaire attribue des aides pour des projets de communes

PAGE 25

CALAIS

Adaptée aux seniors, la résidence de la Tamise a été inaugurée

PAGE 26

Deux classes réservées aux enfants autistes

À la rentrée de janvier, la ville de Calais va accueillir un nouveau dispositif d'accueil d'enfants autistes dans deux écoles : la maternelle des Pierrettes et l'élémentaire Mouchotte. Un projet porté par l'Afapei en lien avec la ville de Calais et l'Éducation nationale.

PAR ÉRIC DAUCHART
calais@lavoixdunord.fr

CALAIS.

UEMA, UEEA. À partir de la rentrée de janvier, les écoles calaisiennes des Pierrettes et Mouchotte vont devoir s'habituer à ces nouveaux sigles. Ils désignent des unités d'enseignement en maternelle (ou élémentaire) pour enfants autistes. Des structures qui existent déjà à Boulogne, Saint-Omer ou près de Lens. Mais, pour la première fois dans le département, et suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en mai dernier par l'Agence régionale de santé, ces deux unités ouvriront en même temps dans le Calaisis.

CLASSES DIFFÉRENTES MAIS RÉCRÉ ET REPAS COMMUNS

Concrètement, deux salles de classe seront réservées à des enfants autistes. L'une en maternelle, pour des enfants âgés de 3 à 6 ans, l'autre en élémentaire pour les 6-11 ans. Pour les plus jeunes, l'effectif maximal sera de sept enfants, il sera de dix pour l'élémentaire. Ces enfants bénéficieront également des services de cantine, de garderie et évolueront dans la même cour de récréation. C'est au sein même des salles de classe, qui sont moyennées pour permettre le travail en petits groupes, que la différence sera notable.

UNE ARRIVÉE PROGRESSIVE DES EFFECTIFS

En maternelle, les enfants auront une enseignante spécialisée mise à disposition par l'Éducation nationale. Elle sera accompagnée par du personnel de l'IME de l'Afapei : une éducatrice jeune enfant, deux accompagnateurs et des intervenants (psy-



Dans les classes pour enfants autistes, ici celle de Saint-Omer, quatre personnes seront présentes : une enseignante spécialisée, une éducatrice et deux accompagnatrices. PHOTOS

chologue, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, éducatrice sportive)... Il y aura aussi une atsem (mise à disposition par la ville de Calais). Les enfants travailleront en fonction de leurs âges et de leurs évolutions. Du travail à la carte. En élémen-

taire, on retrouvera face aux élèves quatre personnes. Deux personnels de l'Éducation nationale : une enseignante spécialisée, un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) et deux éducateurs. L'entrée des enfants se fera pro-

gressivement. Trois enfants en maternelle et quatre en élémentaire seront là le 8 janvier. Les effectifs seront complets en fin d'année scolaire (à Mouchotte) et fin 2024 (Pierrettes). L'idée de ces nouvelles structures est donc de permettre l'in-

clusion d'enfants autistes au sein d'un milieu éducatif ordinaire. Certains pourront d'ailleurs participer à des séances dans les classes « normales » de leurs tranches d'âges (et toujours avec un accompagnateur). ■

Deux enseignants spécialisés mis à disposition par l'Éducation nationale

L'Éducation nationale est un partenaire de l'Afapei dans la mise en place des unités d'enseignement pour autistes. Qui existent déjà dans d'autres villes du Pas-de-Calais. « Il est encore trop tôt pour dresser un premier bilan. Mais les premiers retours des parents sont positifs », explique Marlène Delattre, chargée de mission du pôle départemental école inclusive, ressource autisme. Deux enseignantes spécialisées seront ainsi présentes dans chaque classe. Elles travailleront avec les spécialistes de l'Afapei.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

De plus, une opération sera mise en place dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à l'arrivée des classes réservées aux autistes. « Les enfants seront intégrés à leur école. Leurs parents pourront être des parents d'élèves, et participer à la vie de l'établissement. Les autistes profiteront également de toutes les sorties scolaires, les spectacles, les moments festifs... », termine Marlène Delattre. ■



Une unité d'enseignement en maternelle pour autistes existe à Saint-Omer.

Classes pour autistes ouvrent en janvier à Calais

Le nouveau défi de l'Afapei du Calaisis

L'association Afapei du Calaisis a été retenue par l'Agence régionale de santé pour la mise en place des deux classes d'unité d'enseignement pour autistes. Une candidature réalisée en lien avec la ville de Calais et l'Éducation nationale. « Dans l'esprit, notre but est d'apporter un soutien médico-social dans le cadre d'un maintien à l'école. Il y aura des enseignements à la carte et les enfants autistes pourront aller dans les classes normales », note Frédéric Descamps, directeur général de l'Afapei.

DES PARCOURS ADAPTÉS

Les enfants qui vont participer au projet ont été choisis par l'Afapei. « Nous avons évalué les besoins des enfants, travaillé avec les professionnels et on a associé les parents. Il faut que les familles s'engagent », appuie Marie Meurisse-Trouille, directrice projet-recherche à l'Afapei. Tous sont issus du Calaisis et sont actuellement soit en IME ou en classe

Ulis (inclusion scolaire). Certains ne sont pas encore pris en charge. Les participants auront des âges différents et ne resteront pas obligatoirement trois ans en maternelle ou cinq ans en élémentaire.

« TROUVER LA MEILLEURE PLACE POSSIBLE POUR CHAQUE ENFANT »

« On pense qu'au minimum, chaque enfant autiste restera un an et demi. Après, des bilans individuels seront effectués. S'il peut rester dans le système scolaire classique, ce sera bien, mais s'il doit ensuite aller en IME ou en Ulis, ce ne sera pas un échec non plus. Mais simplement il s'agit d'une solution plus adaptée à son profil », souligne Cyril Boulin, directeur du pôle enfance. Président de l'Afapei, Jean-Marc Lecerf estime qu'il faut trouver « la meilleure place possible à chaque enfant. Il ne faut pas mettre tout le monde dans les écoles. On espère que ces structures changeront le regard des autres ». ■



PHOTOS: J. JOHAN BEN AZZOUC



Cyril Boulin, directeur du pôle enfance de l'Afapei (à gauche) en compagnie des professionnels qui interviendront dans les classes pour enfants autistes.

Les écoles des Pierrettes et Mouchotte choisies

La ville de Calais est un partenaire de la création des classes pour autistes en maternelle et en élémentaire. « Dès le début de la démarche, la maire a soutenu l'action de l'Afapei. Elle reçoit souvent des parents qui souffrent de ne pas trouver de place en institut spécialisé », explique Muriel Million, directrice générale adjointe à la ville de Calais. Une décision validée lors de la dernière réunion du conseil municipal. Dans un premier temps, il a fallu trouver des écoles où deux salles de classe ainsi qu'un lieu de restauration étaient disponibles. Le choix s'est ainsi porté sur la maternelle des Pierrettes, rue Edgar-Quinet et sur l'élémentaire Mouchotte, dans le quartier du Beau-Marais. Des sites que la collectivité a adaptés aux besoins des enfants autistes.

ISOLATION PHONIQUE ET NOUVEAU MOBILIER

« Il fallait trouver des endroits assez spacieux. Nous avons isolé les salles, pour atténuer le bruit et revu l'éclairage pour qu'il soit moins agressif. Nous avons changé la sonnerie à Mouchotte pour quelque chose de plus doux également. De nouvelles peintures ont été posées et du nouveau mobilier est en cours d'installation », note Muriel Million. De plus, la ville va créer un demi-poste d'atsem (agent technique en école maternelle) affecté à l'école des Pierrettes. « Nous avons des agents qui accueillent déjà des enfants en situation de handicap. C'est le cas notamment au centre Coluche où l'inclusion des enfants des IME existe. Le personnel de cantine aura une formation », ajoute Muriel Million. ■



L'école élémentaire Mouchotte accueillera dès la rentrée de janvier des enfants autistes au sein d'une structure spécialisée.

66 Les enfants travailleront en fonction de leurs âges et de leurs évolutions. Du travail à la carte.



L'unité d'enseignement en maternelle accueillera sept élèves.

OPTICIENS DOMICILE

LARGE CHOIX DE MONTURES
VERRES MADE IN FRANCE
VERIFICATION DE LA VUE A DOMICILE

**1 OPTIQUE ACHETÉE
1 SOLAIRE
GRATUITE*
LE TOUT à DOMICILE**

C'est pas fou?

DU 15 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023
*voir conditions auprès de nos opticiens partenaires

Anémone TOLOT - Opticienne Diplômée
www.lesopticiensadomicile.fr - 07 49 97 74 19